

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste
 Un an. . . 48f. » 24f. «
 Six mois. . 40 » 13 »
 Trois mois. 5 25 7 50

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE
 Au bureau, place du Marché-
 Noir, et chez MM. DUBOSSE,
 JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
 NIVERLET, libraires à Saumur.

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Vienne, 8 septembre.

« Le Gouvernement vient d'adresser à ses agents diplomatiques à l'Étranger, une circulaire dans laquelle il déclare que la réponse de la Russie n'est pas considérée provisoirement comme un *casus belli* par l'Autriche. » — Havas.

THÉÂTRE DE LA GUERRE.

Voici la proclamation mise à l'ordre du jour de l'armée d'Orient par M. le maréchal de Saint-Arnaud, le 25 août : « Soldats, vous venez de donner de beaux spectacles de persévérance, de calme et d'énergie au milieu de circonstances douloureuses qu'il faut oublier. L'heure est venue de combattre et de vaincre. L'ennemi ne nous a pas attendus sur le Danube. Ses colonnes, démoralisées, détruites par la maladie, s'en éloignent péniblement. C'est la Providence, peut-être, qui a voulu nous épargner l'épreuve de ces contrées malsaines; c'est elle aussi qui nous appelle en Crimée, pays salubre comme le nôtre, et à Sébastopol, siège de la puissance russe, dans ces murs où nous allons chercher ensemble le gage de la paix et de notre retour dans nos foyers. L'entreprise est grande et digne de vous. Vous la réaliserez à l'aide du plus formidable appareil militaire et maritime qui se vit jamais. Les flottes alliées, avec leurs 3,000 canons et leurs 25,000 braves matelots, vos émules et vos compagnons d'armes, porteront sur la terre de Crimée une armée anglaise, dont vos pères ont appris à respecter la haute valeur, une division choisie de ces soldats ottomans qui viennent de faire leurs preuves à vos yeux, et une armée française que j'ai le droit et l'orgueil d'appeler l'élite de notre armée tout entière. Je vois là plus que des gages de succès, j'y vois le succès lui-même. Généraux, chefs de corps, officiers de toutes les armes, vous partagerez et ferez passer dans l'âme de vos soldats la confiance dont la mienne est remplie. Bientôt nous saluerons ensemble les trois drapeaux réunis flottants sur les remparts de Sébastopol, de notre cri national : *Vive l'Empereur!* Au quartier-général à Varna, le 25 août 1854. »
 « A. DE SAINT-ARNAUD. »

Berlin, samedi 9 septembre.

« La nouvelle vient d'arriver de Vienne que les

troupes autrichiennes sont entrées, le 6 au matin, à Bucharest où elles ont été reçues avec enthousiasme.

« Le 1^{er} septembre, les Russes ont complètement évacué Galatz et Braïla.

« Le commerce du Danube est libre. » — Havas.

On écrit de Varna le 29 août : — « *Le Furious* a rallié l'escadre après une croisière sur la côte Sud-Ouest de la Crimée. Il a vu un camp russe retranché d'environ 6,000 hommes au-dessus de l'endroit même jugé favorable pour opérer le débarquement. Peu importe ce camp, si les généraux en chef ont adopté ce point de débarquement. Nos escadres l'auront bientôt balayé. »

Quatorze vaisseaux libres ont dû former le corps de bataille de notre armée navale se rendant à Sébastopol. 3,000 canons peuvent, dans les 3 heures nécessaires pour le débarquement des troupes, jeter sur la plage 300,000 boulets et obus. On s'attend à une bataille immédiate. La furie française, l'imperturbable courage de l'armée anglaise, l'émulation et l'impatience de la division ottomane nous assurent du succès. Le débarquement sera opéré avec une rapidité extraordinaire, les amiraux prenant sur eux de l'opérer à raison de 7,000 hommes par heure, y compris l'artillerie de siège, dont 80 pièces tout équipées peuvent être mises à terre au moyen des chalands construits à l'arsenal sous la direction d'ingénieurs français. — Havas.

Dantzig.

« Le navire le *Bulldog* a quitté la flotte le 5 à Ledsmud, et annonce que l'amiral Napier avait l'intention de partir le 6 au matin, accompagné du *Gladiator* et du *Cumberland*, pour l'Angleterre. »

Hambourg, vendredi 8 septembre.

« Deux navires anglais, chargés de 18,000 hommes de troupes françaises venant des îles d'Aland, sont passés hier devant Copenhague.

Dix autres navires sont en vue d'Herberghen. » — Havas.

Dantzig, vendredi.

« Le *Bulldog* qui a quitté la flotte le 5 septembre est arrivé. L'amiral Napier se rendait à l'île de Nargen. Les troupes françaises partent.

Le *Basilisk* et l'*Hecla* ont quitté Aland, remorquant deux vaisseaux français qui ramènent les

troupes en France. Le vaisseau-hôpital *Belle-Ile* et le *Cumberland* sont les premiers qui rentreront. »

On assurait à Dantzig que l'amiral Napier et le maréchal Baraguey-d'Hilliers se sont convaincus qu'Helsingfors peut être canoné avec succès, mais que des forces considérables de débarquement sont nécessaires pour le prendre aux Russes. Tout le monde a vu qu'il restait trop peu de temps pour agir dans la Baltique. L'ancrage de Nargen, station actuelle de l'escadre du golfe de Finlande, est sûr pour la saison. Nargen est une île très-boisée. L'amiral Plumridge ne cesse pas de croiser avec de petits bâtiments à vapeur et les frégates.

Les feuilles suédoises annoncent que ce sont les Anglais et non les Russes qui ont fait sauter la forteresse de Gustafsvern, après l'avoir prise d'assaut. — Havas.

INTÉRIEUR.

Le *Moniteur* du 9 contient la nomination d'une commission chargée de coordonner et de publier la correspondance de Napoléon I^{er}, sur les affaires d'intérêt public.

La feuille officielle confirme le départ des armées pour Sébastopol.

L'Empereur est allé le 7, vers deux heures, visiter le yacht royal, en compagnie du prince Albert. Au moment où Sa Majesté montait à bord, trois corvettes anglaises, en rade, saluèrent Sa Majesté d'une salve de coups de canon. C'est également le 7, qu'ont commencé les mouvements des divisions des camps pour les grandes manœuvres. Le camp d'Equihen a quitté cette position avec armes et bagages pour se rallier au camp d'Ambleteuse. — Havas.

Le *Moniteur*, du 10, publie des nominations de juges de paix et des décrets conférant des médailles militaires.

La feuille officielle reproduit également une lettre de Boulogne en date du 9 septembre donnant le compte-rendu du départ du prince Albert et de ses adieux à l'Empereur. C'est à bord du bâtiment britannique ramenant le prince Albert en Angleterre, qu'ont été échangées les dernières paroles amicales de l'époux de la reine Victoria et de Sa Majesté. — Havas.

FEUILLETON

LE LIEUTENANT ROCQUEVERT.

(Suite.)

IV.

Sylvanire était tombée évanouie sur le carreau. Son père, mis en éveil par la bruyante escapade du lieutenant, et averti par les cris de sa fille, accourut auprès d'elle.

Le triste état de son enfant le toucha, et ne fit qu'accroître son animadversion contre l'officier cause de tout ce mal. Sylvanire fut quelque temps en proie aux plus violentes convulsions. C'était du délire, de la folie; ses beaux yeux s'éteignaient comme sa voix, et de sa bouche ne s'échappaient que des mots désordonnés : — Il me trahissait... Je suis perdue... Il m'abandonne... Rocquevert... Reviens... Je te pardonne... Je t'aime.

Le gouverneur eut toutes les peines du monde à rappeler un peu de force dans ce corps épuisé, un peu de calme dans cette tête exaltée.

Mais à peine Sylvanire eut-elle repris ses sens, qu'elle repoussa son père en l'accusant de tous ses malheurs.

— C'est vous, lui dit-elle, oui, vous, qui m'avez brisé le cœur... Si Rocquevert me croit coupable, c'est à vous que je le dois.

— A moi! reprit le gouverneur, déconcerté par cette

attaque, et l'attribuant à l'aliénation momentanée de sa fille.

— Oui, vous! répliqua celle-ci avec beaucoup de force. Expliquez-moi, je vous en supplie, les variations de votre conduite envers M. de Rocquevert.

Cette interrogation fit tressaillir le vieillard.

— Moi, répondit-il, que je vous l'explique! Y pensez-vous, ma fille?... Avez-vous donc envie de devenir orpheline?... Je ne le puis, je ne le dois pas. On me couperait la langue que de la tête encore je ferais signe que non.

— C'est ainsi que vous m'avez perdue, que vous m'avez déshonorée, mon père, interrompit la pauvre fille, quand il suffisait d'une parole...

— Pour me perdre à jamais moi-même, poursuivit le vieillard... Un secret d'État!... Mais voilà que votre faiblesse vous reprend... Pardonnez-moi mon silence, ma fille.

Sylvanire, frappée au cœur par ce dernier coup, s'était affaissée dans les bras de son père, qui, la voyant perdre connaissance, s'empressa d'appeler au secours.

Les suivantes de Sylvanire accoururent et on la porta évanouie sur le sofa de sa chambre.

Le gouverneur de Picquigny, persécuté de tout point, et cerné pour ainsi dire par le malheur, restait là, troublé, anéanti, et comme immobilisé par tous ces désastres. Ce fut un pareil moment que le chevalier de Vagnac

choisit pour se présenter au baron. Le chevalier ignorait les événements décisifs de la journée, car il était parti pour la chasse après le déjeuner et rentrait besace pleine et ventre vide, comme il convient à un habile chasseur.

L'abondance du butin avait mis le Gascon en fort belle humeur; il entra donc assez bruyamment, faisant sonner ses éperons sur la dalle, et se frottant les mains d'un air de satisfaction.

La joie est aveugle comme l'amour; le chevalier ne prit donc point garde à la sombre préoccupation de M. de Sonningen; il le crut occupé à recueillir quelques souvenirs de vieille guerre, qu'il lui faudrait avaler avant de diner.

Pour détourner cette mortification, le chevalier s'approcha superbement du baron, et lui frappant sur l'épaule :

— Mon illustre ami, lui dit-il, vous êtes le plus grand diplomate que je connaisse. Votre bravoure est éclatante, mais votre finesse désespère les gens les plus clairvoyants. Là, maintenant que nous sommes tête-à-tête, me confiez-vous pourquoi vous m'avez dépêché en ambassadeur bienveillant vers ce jeune officier que l'autre jour vous mites presque à la porte?

M. de Sonningen avait laissé couler ce bavardage sans autrement s'en inquiéter. Toutefois, sa pensée n'était pas si engourdie qu'elle ne dut se réveiller, piquée par le dard de cette nouvelle interrogation.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Bayonne, dimanche 10 septembre. Des nouvelles de Madrid, en date du 7 septembre, annoncent que la tranquillité renaît dans cette capitale. Les élections occupent presque exclusivement les esprits.

Le choléra menace Madrid. — Havas.

REVUE DE L'OUEST.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :
CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.
Session de 1854.

Les emprunts départementaux qui restent à rembourser s'élèvent à la somme de 1,088,000 fr., sur laquelle 60,000 fr. doivent être payés dans le cours de la présente année.

D'après la dernière loi de finances le contingent des contributions directes du département pour 1855 n'est pas sensiblement plus élevé que celui de cette année. La différence provient des modifications qu'éprouve la propriété. Le principal des contributions foncière, personnelle et mobilière et des portes et fenêtres est fixé pour 1855 à 3,363,845 francs dont le Conseil fait le répartition entre les arrondissements.

Quant aux patentes, l'augmentation du principal des rôles est la conséquence de 145 nouveaux patentés.

Le Conseil vote les centimes additionnels nécessaires pour assurer les services du département. Le nombre total de centimes se compose comme suit :

	Centimes départementaux.	Centimes généraux.	Totaux.
Contribution foncière . . .	25c. 6	19c. 4	45c. »
— person. et mob.	25	36	4 62 »
— des port. et fen.	18	18	4 36 8
— des patentes	18	18	8 29 8

Les travaux de la Loire n'ont reçu cette année qu'une allocation de 138,823 fr. dont la plus grande partie a été consacrée au chevalage, au balisage et à l'entretien des levées. Le Conseil demande qu'il soit alloué de nouveaux fonds pour améliorer la navigation sur ce fleuve.

M. le Ministre de l'intérieur a consulté le Conseil sur l'utilité et l'opportunité de l'institution des médecins cantonnaux qui accorderaient aux pauvres des soins gratuits. Le rapport de M. de Melun a été approuvé par le Conseil, qui, « considérant que, » grâce à la charité des médecins, la plupart des » pauvres malades dans nos campagnes sont déjà » traités gratuitement, s'en remet à M. le Préfet » du soin d'encourager et de généraliser ce service » si nécessaire d'après les principes qui ont jusqu'ici » guidé son administration, et ne croit pas utile » l'établissement de médecins cantonnaux dans le » département. »

Le Conseil décide que les économies opérées sur les propositions énoncées dans le projet du budget, qui n'ont pas reçu de destination seront employées à titre de secours et d'encouragement aux communes intéressées aux chemins vicinaux de grande communication non subventionnés.

La première partie du procès-verbal étant épuisée, nous passons à la deuxième partie qui contient les vœux dont nous reproduisons textuellement les principaux.

Demande pour que chacune des brigades de Baugé et de Suetle soit augmentée d'un homme.

Le Conseil général, conformément à l'avis du Conseil d'arrondissement de Baugé, émet le vœu que chacune des brigades de Baugé et de Suetle soit augmentée d'un homme, en raison du service que ces brigades sont obligées de faire.

Cantonniers communaux. — Recherche des moyens à employer pour leur assurer des ressources dans leur vieillesse.

L'administration s'est préoccupée depuis quelques années de la recherche des moyens à employer pour assurer des ressources dans leur vieillesse aux cantonniers.

Une commission a été chargée d'étudier ce qui peut être fait en faveur de ces utiles ouvriers, et M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a fait préparer un arrêté, sur lequel le Conseil est chargé de s'expliquer. Cet arrêté dispose qu'à la date du 1^{er} août 1854, les chefs cantonniers et les cantonniers du service des routes et des rivières subiront sur leur salaire des retenues mensuelles qui seront versées à leur profit, savoir : A la caisse des retraites pour la vieillesse par ceux qui n'auront pas dépassé 45 ans, et aux caisses d'épargne pour ceux qui auront dépassé cet âge.

M. le Préfet propose au Conseil d'étendre ces dispositions aux cantonniers de routes départementales et à ceux des routes de grande communication, en fixant la retenue à 5 pour 100.

Plusieurs membres trouvent le montant de la retenue trop élevé, si l'on considère le modeste traitement des cantonniers; ils pensent en outre que les versements faits à la caisse d'épargne seraient plus avantageux pour eux, puisqu'ils auraient la faculté de pouvoir retirer tout ou partie des sommes déposées pour venir au secours de leurs familles, les aider à vivre dans des années calamiteuses, à avoir ainsi des ressources disponibles dans le cas de maladie.

Les idées émises dans l'arrêté de M. le ministre sont excellentes, sans doute, mais elles imposent à ces ouvriers des privations journalières pour une perspective qui ne se réalisera peut-être pas; il est répondu qu'il faut cependant que les cantonniers, quelque minimes que soient leurs traitements, songent à l'avenir; qu'il faut les habituer à l'épargne, leur imposer, pendant qu'ils sont en état de travailler, quelques retenues pour leur assurer quelques soulagements lorsque les forces les auront abandonnés; quelque faible que soit leur retraite, elle sera d'une grande ressource pour eux dans leur vieillesse.

Le Conseil, adoptant cette opinion, est d'avis que les cantonniers des routes départementales et de grande communication soient assujétis à une retenue de 5 pour 100, qui devra être versée soit aux caisses de retraite pour la vieillesse, soit aux caisses d'épargne, d'après les dispositions énoncées dans l'arrêté de M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

Routes impériales. — Demande de subvention pour travaux d'amélioration et de perfectionnement.

Le Conseil général demande qu'il soit alloué, en 1855, une somme de 100,600 fr. pour compléter l'allocation de 130,400 fr. qu'il avait demandée en 1854 pour travaux d'amélioration et de perfection-

nement sur les routes impériales, et sur laquelle il n'a obtenu que 29,800 fr. Cette somme de 100,600 francs serait répartie comme suit :

Continuation de l'élargissement de la rue de la Trinité, route, n° 23, de Paris à Nantes.	19,600 f.
Solde des travaux du pont Cessart, à Saumur, route, n° 138, de Bordeaux à Rouen	2,000
Adoucissement de la pente de la Renaudière, route, n° 160, de Saumur aux Sables-d'Olonne.	15,000
(La dépense du projet s'élève à 23,000 francs.)	
Adoucissement de la rampe de Mozé, un peu en avant de Beaulieu	30,000
(Le projet approuvé s'élève à 67,000 francs.)	
Plantation des routes.	14,000
Rectification de la traverse du Loroux-Béconnais	20,000

Le Conseil émet en outre le vœu que le gouvernement s'occupe, dans le plus bref délai possible, de l'élargissement de la route impériale n° 25, dans la traverse de la ville d'Angers, depuis le grand pont jusqu'à la place de la Laiterie. Cet élargissement est vivement désiré par l'intérêt général : l'état actuel de ce parcours présente des dangers continus.

Le Conseil fait rappel du vœu émis dans la session de 1852, relativement à la construction du quai des Arts. Il rappelle enfin, ainsi qu'il l'a fait dans sa session de 1853, l'attention de l'administration sur le petit pont de la Tannerie, qui ne paraît pas offrir toutes les garanties désirables de solidité.

Routes stratégiques. — Allocations pour travaux neufs et de perfectionnement.

Le Conseil général demande qu'il soit alloué une somme de 85,000 fr. pour la part afférente à l'Etat dans l'entretien des routes stratégiques; qu'en outre, il soit accordé une allocation de 70,000 fr. pour travaux neufs et de perfectionnement sur les mêmes routes, savoir :

Route n° 10, pour la rectification de la traverse de Pouancé.	40,000 f.
Route n° 12, restauration de chaussée entre Vern et Candé.	6,000
Enfin, pour les rectifications des traverses de Montjean et de la Pommeraie	25,000

Rivières de la Sarthe et de la Mayenne. — Canalisation. — Demande d'allocations de secours.

Le Conseil général, considérant que, par suite de la confection du chemin de fer de l'Ouest, la navigation de la Sarthe et de la Mayenne doit prendre un notable développement, mais que le développement ne peut avoir toute son extension que par le prompt achèvement des travaux à exécuter pour l'entière canalisation de ces deux rivières;

Considérant que l'ajournement à onze années au moins de l'exécution de l'embranchement du chemin de fer d'Angers au Mans, a été on ne peut plus regrettable au point de vue des intérêts particuliers du département, que la prompte et complète exécution des travaux de canalisation de la Sarthe et de la Mayenne serait de nature à en atténuer les fâcheux résultats;

Exprime tout le regret qu'il éprouve de voir les allocations annuelles réduites à un tel point qu'il fau-

Le gouverneur tourna la tête seulement du côté du chevalier, et au simple aspect de cette figure menaçante, à l'éclair de cet œil sombre, le Gascon sentit qu'il fallait se résoudre à subir une furieuse tempête.

Il ne se trompait pas. Le baron s'emporta contre son hôte; il l'accusa de tous les griefs, le chargea de la responsabilité de tous les événements. Le chevalier avait eu tort d'aller chercher le lieutenant. Il aurait dû résister aux ordres du gouverneur, lui désobéir.

Et comme le pauvre chevalier cherchait à s'excuser sur ce qu'il avait accompli la volonté du baron, celui-ci riposta avec une frénésie ridicule :

— Et si je vous disais de vous précipiter par cette fenêtre, le feriez-vous?

— Je le ferais, reprit très-audacieusement le Gascon, qui comptait désarmer par là son interlocuteur.

— Eh bien ! faites-le, s'écria le baron.

Le chevalier marcha vers la croisée, dans l'espoir qu'en chemin le baron retirerait son défi.

Arrivé au bord de la croisée et voyant que le gouverneur gardait un obstiné silence :

— Vous n'êtes pas de sang-froid, objecta le chevalier; vous vous en repentirez trop. J'ai pitié de vous; je n'ai pas l'âme assez dure pour vous donner des remords éternels.

Le chevalier s'était trop mal tiré de cette épreuve pour vouloir en tenter de nouvelles. Il passa condamnation sur

tous les griefs dont le baron le fit le bouc émissaire. Le Gascon était façonné à ces algarades. Tant que la foudre ne renverserait pas la table, il était résolu à en essuyer les coups. Il courbait volontiers la tête, car on ne mange que mieux dans cette posture. Quant au surplus, il s'étais cuirasse de philosophie, et les reproches glissaient sur sa personne aussi bien que l'eau sur le goudron.

Néanmoins le chevalier de Yagnac ne se souvenait pas d'avoir encore subi une alerte si furieuse.

Toutefois il en fut quitte à meilleur marché qu'il n'était fondé à le croire, grâce à la diversion que fit l'arrivée d'un nouveau personnage.

Le gardien du pont-levis conduisit au gouverneur un sergent de grenadiers qui demandait à s'aboucher avec le maître du château.

C'était un homme à figure pleine, avec de fortes moustaches, de gros yeux, et l'air assez avenant malgré un coup de sabre qui avait tracé sur son front une ride d'honneur. Le survenant se découvrit de son bras gauche, car son bras droit était amputé et il le portait encore en écharpe.

— Qui êtes-vous lui demanda le baron.

— Vous le voyez, Monseigneur, un sergent de grenadiers, blessé devant Namur. Je m'appelle Sans-Raison. Ancien domestique de M. de Rocquevert, j'ai appris à Maubeuge, où je me dorlotais sous prétexte de me guérir, que mon maître avait été quasi cassé, disgracié, je

ne sais trop quoi. J'ai pris mon bras droit de ma main gauche; j'ai couru au camp. Là on m'a dit que mon lieutenant avait été dirigé sur cette bicoque, et me voilà. Vous allez, je vous prie, me donner de ses nouvelles.

Mais nous sommes aussi curieux que le sergent Sans-Raison de savoir ce qu'est devenu le lieutenant Rocquevert. En conséquence, avant de passer outre, et sans attendre la réponse du gouverneur, nous allons nous enquerir de l'officier.

Rocquevert, en quittant le château de Picquigny, avait suivi la première route qui s'était présentée à lui. Jamais de sa vie il n'avait tant souffert, car jamais il n'avait tant aimé. Une fois qu'il ne fut plus en vue du château, le loyal officier sentit de grosses larmes avengler ses yeux. Il se repentit de son courage, qu'il qualifia de dureté. Et, faut-il l'avouer à la honte de son honneur et à la gloire de son amour, plusieurs fois dans sa route il fit rebrousser chemin à sa monture; il lui semblait qu'en fuyant ce château il fuyait le bonheur, la lumière, la vie, pour courir à la nuit, à la mort, à l'abîme. Il allait ainsi dans sa marche rétrograde, préméditant une amende honorable, se flattant d'être résigné à une indigne capitulation. Mais aussitôt que le but approchait, il ne se sentait pas mûr pour ce déshonneur, et il s'en retournait de plus belle. Enfin, la raison ayant pris le dessus, Rocquevert finit par se résoudre à persister dans sa fuite, et il arriva ainsi harassé sur son pauvre cheval tout

drait plus de 20 années pour assurer la canalisation de ces deux rivières, si les allocations étaient maintenues au chiffre où elles sont tombées aujourd'hui; sollicite instamment la complète et prompt exécution des travaux de canalisation de la Sarthe et de la Mayenne, et demande à cet effet qu'il soit alloué au département pour l'exercice 1855, une somme de 276,338 fr. 81 c., qui serait répartie ainsi qu'il suit entre les deux rivières :

Rivière de la Mayenne.

1° Entretien des anciens barrages.	8,000 f. »
2° Construction d'un quai à Grez-Neuville et amélioration du passage d'eau	10,500 »
3° Construction de l'écluse de Montreuil-sur-Maine.	60,000 »

Rivière de la Sarthe.

1° Entretien des anciens barrages.	80,000 »
2° Solde des travaux de l'écluse des Pendus.	12,838 81
3° Dragage entre Cheffes et Briollay	27,000 »
Acquisition de moulins	130,000 »

Le Conseil émet en outre le vœu que le régime des eaux de la Mayenne soit le sujet d'un nouveau règlement.

Il demande qu'il soit alloué au département pour l'exercice 1855 la somme de 139,400 fr. nécessaire pour l'achèvement des travaux commencés et la réalisation de ceux à entreprendre et dont l'utilité a été bien constatée sur le Loir, la Maine, l'Oudon, le Thouet, le Layon et l'Aubion, dont la répartition aurait lieu ainsi qu'il suit :

Rivière du Loir.

Entretien des anciens barrages.	8,000 f.
Construction de l'écluse d'Ignerelle.	10,000

Rivière de la Maine.

Construction d'un quai en aval de l'Ecole des arts et métiers.	20,000
--	--------

Rivière de l'Oudon.

Entretien des barrages.	2,000
Construction de l'écluse de la Chapelle.	30,000

Rivière de l'Aubion.

Travaux de balisage.	6,000
Continuation des travaux de curage et de redressement	30,000

Rivière du Thouet.

Entretien des barrages.	1,500
Construction des travaux de l'écluse de La Motte	30,000

Rivière du Layon.

Frais d'études des ouvrages de canalisation	1,200
Divers.	700

Le Conseil appelle l'attention de M. le Préfet sur les réclamations relatives au règlement des eaux du Loir.

Ecole vétérinaire dans l'Ouest.

Le Conseil général exprime de nouveau le vœu qu'une école vétérinaire soit installée dans l'Ouest; les bâtiments de la caserne de Beaupreau, depuis longtemps inoccupés, pourraient être affectés à cette utile institution.

Dépôt d'étalons à Angers. — Établissement de nouvelles stations à Baugé, Candé et le Lion-d'Angers.

Il s'associe de nouveau aux demandes formulées

par les conseils d'arrondissement de Baugé et de Segré, pour que le nombre des stations, dans le département, soit augmenté; de nouvelles stations sont nécessaires à Baugé, Candé et le Lion-d'Angers.

Augmentation de l'effectif des chevaux de ce même dépôt.

Il invite le Gouvernement à accorder des allocations supplémentaires indispensables pour accroître l'effectif du dépôt d'Angers. Il espère que les sacrifices faits par le département pour agrandissement de ce même dépôt, détermineront le Gouvernement à accorder plus de chevaux.

Encouragement à l'élevage des chevaux.

Le Conseil déclare ne pas appuyer la demande formée par le conseil d'arrondissement de Saumur, tendant à ce que la distribution des primes accordées pour l'encouragement à l'élevage des chevaux, ait lieu successivement dans chacun des chefs-lieux des divers arrondissements.

Demande d'établissement de bureaux de distribution de lettres à Thouarcé et à Montjean.

Le Conseil général demande que des bureaux de distribution de lettres soient établis dans les communes de Thouarcé et de Montjean; l'importance de ces communes justifie suffisamment la nécessité de ces établissements.

Création de débits de papier timbré à Noyant, Montreault et le Lion-d'Angers.

Plusieurs fois déjà les conseils d'arrondissement de Baugé, Beaupreau et Segré ont réclamé la création de bureaux d'enregistrement à Noyant, Montreault et le Lion-d'Angers. Le Conseil déclare ne pouvoir s'occuper de ces réclamations, vu les refus précédents de l'administration; il lui abandonne le soin d'apprécier le moment où l'établissement de ces bureaux pourrait avoir lieu sans inconvénient; mais il émet le vœu que des débits de papier timbré soient établis dans ces diverses localités.

Eglise de Longué. — Restauration. — Demande de secours.

Le Conseil général, considérant que l'état actuel de l'église de Longué menace ruine et compromet la sûreté des personnes qui la fréquentent, exprime le vœu que le Gouvernement accorde un secours qui permette d'achever au plus tôt la construction de la nouvelle église commencée depuis plusieurs années, mais d'après les plans modifiés; il regrette vivement ne pouvoir contribuer plus efficacement à cette bonne œuvre.

Louis Tavernier.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* donne, à la fois, des nouvelles de Biarritz et de Boulogne sous la date du 10 septembre, et annonçant que Leurs Majestés jouissent d'une santé parfaite. — Havas.

On dit, nous écrit-on de Berlin, le 8 septembre, que l'Empereur de Russie a invité le roi de Prusse à une entrevue, et que celui-ci est disposé à accepter cette invitation. On prétend que cette entrevue aurait pour but de s'entendre sur les mesures ultérieures propres à rétablir la paix.

« On a reçu aujourd'hui au Ministère, une dépêche de Vienne, annonçant que le comte Buol avait notifié formellement aux ambassadeurs de France et d'Angleterre

que la dernière réponse russe ne motivait pas des mesures agressives contre la Russie, et que l'Empereur avait pris une décision dans ce sens. » — Havas.

PARFUMERIE GLYCÉRIQUE DE BRÛÈRE-PERIN, approuvée par la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale, sur le rapport de M. le professeur A. Chevalier.

Si, comme on n'en peut douter, les médicaments qui sont revêtus de l'approbation de l'Académie impériale de médecine, ont des droits légitimes à la confiance des médecins et des malades, il est à désirer que des garanties analogues soient données aux personnes qui font usage de préparations hygiéniques pour la conservation de leur santé. M. Bruère Perin est entré dans cette voie de progrès en soumettant ses produits à base de Glycérine au jugement du corps savant compétent, et le public l'en récompense par l'empressement qu'il met à s'en servir.

VINAIGRE DE BRÛÈRE-PERIN, aromatique et dulcifié. Il remplace avec avantage toutes les préparations comestiques analogues, parce que l'action irritante et siccative que les eaux de Cologne et les vinaigres seulement aromatiques, exercent sur les personnes dont la peau est irritable, se trouve neutralisée, dans celui-ci, par sa combinaison avec la glycérine, principe essentiellement pénétrant et assouplissant.

SAVON DE BRÛÈRE-PERIN, à la Glycérine. Ce savon, qui ne durcit pas, pénètre et assouplit la peau, préserve les mains de crevasses et de gerçures et facilite singulièrement le mouvement des doigts des personnes qui s'exercent sur le piano.

PÂTE DE BRÛÈRE-PERIN, à la Glycérine. Cette pâte onctueuse est employée par les personnes dont la peau délicate et susceptible ne peut supporter le contact d'un savon quelque dulcifié qu'il soit; aussi est-elle préférée aux pâtes d'amandes, solides ou liquides, car elle a sur elles l'avantage de préserver les mains des crevasses et des gerçures, tout en les blanchissant et en assouplissant la peau.

L'ODONTINE ET L'ELIXIR ODONTALGIQUE sont adoptés par les hommes de l'art pour blanchir les dents sans jamais les altérer et pour fortifier les gencives. L'honorable et savant membre de l'Académie de médecine qui en est l'auteur et qui a voulu les couvrir de l'autorité de son nom, a consigné dans l'instruction qui les accompagne, les données scientifiques d'après lesquelles il les a composés et la cause de leur supériorité sur la plupart des dentifrices connus.

La Parfumerie Glycérique, l'Odontine et l'Elixir Odontalgique se trouvent à PARIS, rue Saint-Honoré, 154, en province et à l'étranger chez tous les principaux parfumeurs.

Dépôt à Angers, chez M. PELÉ, parfumeur.

Marché de Saumur du 9 Septembre.

Froment (l'hectol.)	18 90	Graine de luzerne.	60 —
— 2 ^e qualité.	18 40	— de colza	27 —
Seigle	11 40	— de lin	30 —
Orge	8 80	Amandes en coques	— —
Avoine (entrée)	9 —	(l'hectolitre)	— —
Fèves	10 80	— cassées (50 k.)	90 —
Pois blancs	42 —	Vin rouge des Cot.,	— —
— rouges	31 —	compris le fût,	— —
— verts	— —	1 ^{er} choix 1855.	150 —
Cire jaune (50 kil)	165 —	2 ^e	120 —
Huile de noix ordin.	72 —	3 ^e	100 —
— de chenevis	53 —	de Chinon.	110 —
— de lin	62 —	de Bourgueil	120 —
Paille hors barrière	20 —	Vin blanc des Cot.,	— —
Foin 1854 id	45 —	1 ^{re} qualité 1855	120 —
Luzerne	40 —	2 ^e	100 —
Graine de trèfle	60 —	3 ^e	80 —

P. GODET, propriétaire-gérant.

blanc d'écume dans la petite ville d'Oisemont.

L'officier s'arrêta au premier rameau de buis qui lui désigna une auberge. Il demanda une chambre. Justement il en restait une vacante dans ce logis; on la lui donna. Rocquevert se munit de tout ce qu'il fallait pour écrire, et s'enferma dans sa chambre; il en barricada la porte pour être plus sûr de n'être pas dérangé, et mit son épée nue sur une table au bout de laquelle il écrivit quelques lettres.

Celle qui était adressée à Sylvanire portait ces mots et la trace de quelques larmes :

« Mademoiselle,

» Pour vous fuir à jamais, comme je le dois, il me restait une dernière ressource : mourir. J'y ai recouru. Quand vos yeux si beaux s'abaisseront sur ces lignes, la main qui les aura écrites sera glacée. J'ai eu le courage de mourir parce que je n'avais pas celui de vivre loin de vous. La tombe est l'unique prison assez inexorable pour m'empêcher d'accourir à vos pieds. Vivant, je ne pouvais vous aimer sans déshonneur; mort, je vous aimerais sans bornes et sans fin. Car si la pierre du sépulchre retient mon corps captif, mon âme, libre comme le Dieu dont elle émane, prendra son essor vers vous et de votre logis fera son temple.

» Adieu; soyez heureuse.

» LIEUTENANT DE ROCQUEVERT. »

« P.-S. Je vous renvoie ce nœud d'épée, que vous me

donnâtes un soir au château de Picquigny. Je l'avais conservé comme un gage bien précieux. A vous de le garder maintenant comme une chère relique. Encore adieu. »

Cette lettre finie, Rocquevert défit le nœud d'épée, le baisa avec mille transports de tendresse; ensuite il l'enferma dans ce pli, dont il traça la suscription. Cela fait, il leva les yeux au ciel, se signa d'une main qui ne tremblait pas, et se dirigea vers son épée nue d'une démarche ferme.

Cependant, à Picquigny on continuait à s'occuper du lieutenant de diverses manières et à différents titres.

Le sergent Sans-Raison n'avait pas bien pris son temps pour venir se renseigner sur le comte de son maître près de M. le gouverneur. Celui-ci, en veine de mauvaise humeur, exhala sa bile à l'encontre de Rocquevert. Mais le sergent, outré de voir insulter son maître absent, ne put réprimer son indignation. Il se répandit en injures et s'attaqua au vieillard, qui, en sa qualité de plus fort, fit jeter le sergent en prison.

Cette scène ne s'était pas terminée sans quelque varcarmé. Sylvanire, revenue de sa syncope, s'informa de la cause de ce tumulte, et sa curiosité s'accrut en apprenant quel en était l'auteur. Elle ne fut pas plus tôt instruite du nom du sergent qu'elle porta la main à son front comme pour en extraire un souvenir.

— Sans-Raison, un sergent de grenadiers blessé devant Namur, répétait-elle, c'est cela même! Et cherchant

dans quelques gazettes éparses sur une table de son boudoir, elle lut la relation que voici :

« On nous écrit de Namur, en date du 3 juin :

» Le nommé Sans-Raison, sergent dans le régiment des grenadiers à cheval, travaillait à la tranchée. Il y avait porté un gabion. Un coup de canon vint qui emporta ce gabion. Aussitôt il en alla poser à la même place un autre qu'un autre coup de canon emporta aussi sur-le-champ. Le sergent, sans rien dire, en prit un troisième et l'alla poser : un troisième coup de canon emporta ce troisième gabion. Alors le sergent, rebuté, se tint en repos, mais son officier lui commanda de ne point laisser cet endroit sans gabion. Le sergent lui dit : — J'irai, mais j'y serai tué. Il y alla, et en posant son quatrième gabion, il eut le bras fracassé par un coup de canon. Il revint, soutenant son bras pendant avec l'autre bras, et se contenta de dire à l'officier : — Je l'avais bien dit !

» Tout le monde au camp a admiré un tel sang-froid uni à tant de courage. Le roi, à qui cette action a été rapportée, a prié M. de Racine, un de ses ordinaires, et de plus son historiographe, de consigner ce trait dans la relation de la campagne. » (La suite au prochain.)

BOURSE DU 9 SEPTEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 98 23.

3 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 74 20.

BOURSE DU 11 SEPTEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 98 53.

3 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 74 23.

Tribunal de commerce de Saumur.

Les créanciers de la faillite du sieur Edouard Prétat, maître d'hôtel, demeurant à Saumur, dont les créances ont été vérifiées et affirmées, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de commerce, à se réunir le lundi dix-huit de ce mois, à huit heures précises du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur un concordat, sinon à former un contrat d'union.

Le Greffier du Tribunal,
(497) A. DUDOUET.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE A RENTE VIAGÈRE :

1^o Une MAISON à Saumur, rue du Portail-Louis;
2^o Diverses sommes.
S'adresser audit notaire. (498)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

LE DOMAINE DE CHEVÉ,

Situé dans la commune de Neuillé.

A VENDRE

A de bonnes conditions,

UNE ETUDE DE NOTAIRE,

Dans un chef-lieu de canton du département d'Indre-et-Loire. Produit de 5,500 à 6,000 francs.

S'adresser à M^e GERBIER, notaire à la Chapelle-sur-Loire. (500)

A VENDRE

Pour cause de maladie,

UN FONDS DE SERRURERIE,

situé à Saumur, dans l'un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

M. MAUBERT, huissier à Saumur, demande un MAITRE CLERC. (484)

A LOUER

Présentement,

Une GRANDE et BELLE MAISON, sise rue d'Orléans, 52, avec magasin, salon, salle à manger, cuisine et cour, deux étages, grenier et plusieurs caves.

S'adresser à MM. BEDENEU fils.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE GRANDE et VASTE REMISE, sise à l'extrémité de la rue de Bordeaux.

S'adresser à MM. BEDENEU fils.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON DE CAMPAGNE, sise au Petit-Puy, avec cave, cellier et pressoir, étage au-dessus, grenier et jardin, et 86 ares 50 centiares de vignes.

S'adresser à MM. BEDENEU fils.

A VENDRE

VIN ROUGE et BLANC en bouteilles, 1^{er} cru, 1845.

S'adresser à M. PIERRE, rue Royale.

L'adjudication des denrées et objets de consommation à fournir en 1855 à l'Hôpital militaire de l'Ecole de cavalerie, qui avait été annoncée par affiches, pour le 14 septembre 1854, est remise au 18 du même mois.

VOITURE

DE SAUMUR A BOURGUEIL.

Le sieur RENEAUME, entrepreneur de la nouvelle voiture de Saumur à Bourgueil, fera désormais le service tous les jours de la semaine.

Il partira de Bourgueil à 6 heures 1/2 du matin, et de Saumur à 4 heures du soir.

Il descend : à Bourgueil, hôtel du Faisan, — à Saumur, hôtel de la Bilange, — à Allounes, hôtel du Cheval-Blanc. (476)

MAISON AVEC BOUTIQUE

Située rue de Tonnelle, près la place de l'Hôtel-de-Ville,

A VENDRE

S'adresser à M. LEROY, rue du Petit-Maure, ou à M. BEAUDOUX-LEROY, rue Saint-Jean. (190)

A LOUER

Présentement,

MAISON BOURGEOISE, avec ou sans remise et écurie, située place de l'Arche-Dorée, occupée par la famille Prezelin.

S'adresser à M. COUTARD, propriétaire. (108)

A VENDRE

Pour cause de départ,

UN CHEVAL de selle ou de voiture, dont le signalement suit : 13 ans, 1 mètre 62 centimètres, gris clair-pommelé (de race arabe.)

S'adresser à M. de CHAUMONTEL, capitaine à l'Ecole. (456)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le 26 septembre, heure de midi, sur les lieux mêmes, à Saint-René, commune des Rosiers (Maine-et-Loire),

LA PROPRIÉTÉ

D'UN TRÈS-BEL

ÉTABLISSEMENT de SANGSUES

où

LA PROPAGATION SE FAIT AVEC SUCCÈS

Elle consiste en 2 hectares de terrain bien enclos, maison de maître avec ses servitudes, jardin d'agrément et jardin potager.

S'adresser, pour voir les lieux et pour traiter à l'amiable jusqu'au jour de l'adjudication, à M. Girardeau, exploitant cette industrie.

La mise à prix est de 35,000 fr. On donnera facilité pour les paiements. (477)

A VENDRE

Un bon et joli CHIEN D'ARRÊT, race anglaise, arrêtant et rapportant très-bien, âgé de trois ans;

S'adresser à M. PRAX, marchand de parapluies à Saumur. (438)



MALADIES DES CHIENS,

la poudre de VATRIN les guérit et préserve. 1 fr. le paquet avec l'irstruction. A Paris, à la pharmacie, rue de Poitou. — Dépôt à Saumur, M. LHERMITE, arquebuisier.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

PAPIER-ENVELOPPE

BISCARRE

Pour lettres-correspondantes sur tous formats, breveté s. g. d. g.

Chaque feuille, quelle que soit sa dimension, porte son enveloppe, qui garantit toute indiscretion, sécurité des effets de commerce et laisse la date et le timbre-poste attachés à la lettre.

Se vend EN GROS et EN DÉTAIL à la Librairie de JULES GODFROY, imprimeur à Saumur, Grand'Rue, 4.

A CÉDER DE SUITE

L'HOTEL DU BELVÉDÈRE

A SAUMUR.

Ce HOTEL, parfaitement achalandé, est le plus vaste et le mieux situé de Saumur.

Mobilier confortable, linge, vins, etc. On céderait le tout à de bonnes conditions, avec facilité pour le paiement.

L'embarcadère des bateaux à vapeur est situé vis-à-vis l'Hôtel.

Pour traiter, s'adresser ou écrire franco à M. Kerneis, à Saumur. (481)

BUREAUX A PARIS, RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN, 12.

Envoyer franco un Bon de Poste au nom de M. L. FAVRE, directeur.

ON S'ABONNE CHEZ LES LIBRAIRES, ET AU BUREAU DE L'ECHO SAUMUROIS.

4 FRANCS PAR AN POUR LA FRANCE. MONITEUR DES CONNAISSANCES UTILES ET PRATIQUES,

JOURNAL MENSUEL DES DÉCOUVERTES, PROCÉDÉS ET RECETTES,

Contenant le Résumé de tout ce qui se publie en France et à l'Étranger, de nouveau, d'applicable et d'utile.

Par la variété et le nombre des articles que publiera le *Moniteur*, il remplacera un Journal d'Agriculture, de Jardinage, d'Industrie manufacturière et commerciale, des Inventions, d'Hygiène, d'Économie domestique, de Médecine et Chirurgie domestiques, de Médecine vétérinaire, de Jurisprudence usuelle, de Compte-rendu de l'Académie des Sciences, etc.

SOMMAIRE DU MOIS DE MAI.

Calendrier, pour le mois de juin, du Cultivateur, de l'Horticulteur, de l'Irrigateur et de l'Apiculteur. — Méthode générale et nouvelle pour l'enseignement et l'amélioration de l'Agriculture. — Des veaux pour la boucherie. — Culture du Maïs. — Engrais. — Les Résidus de Crins. — Premiers Travaux de la Société zoologique d'acclimatation. — Méthode sûre pour apprécier le poids des Animaux vivants. — Quelles sont les réparations locatives ou de menu entretien principalement pour les exploitations agricoles, à la charge des locataires? — Culture du Fuschia en plein air. — Emploi du Guano liquide pour le jardinage. — Pour avoir de belles Plantes de jardin. — Guérison de la Maladie du Pêcher, appelée blanc ou meunier. — Aversion des Arbres à fruits pour certains corps. — Culture de la vigne, d'après le procédé de M. Persez. — Destruction des Fourmis. — Les Gaules de Louhans. — Pour raccommoquer la porcelaine. — Pour couper la fonte. — Pour utiliser de suite du bois de charpente vert. — Pour enlever les vieilles Peintures qui se trouvent sur du bois. — Pour fabriquer une Encre qui n'oxyde pas les plumes métalliques, inaltérable par les acides, par l'eau, et ne faisant aucun dépôt. — Préparation de la Paille pour la rendre propre à remplacer le crin et la laine dans les matelas, par M. Lehmann. — De l'action de l'air filtré sur la fermentation et la

putréfaction. — Remède contre le choléra. — Pour guérir la migraine. — Pour guérir la goutte. — Liniment savonneux composé pour les humeurs scrofuleuses. — Laryngite couenneuse ou croup. — Onguent cératé pour les crevasses de la Peau. — Pommade contre les Brûlures. — Pommade contre les Hémorrhoides. — Emplâtre stimulant. — Liniment stimulant pour les Rhumatismes. — Liniment volatil pour les Foulures. — Conservation des Œufs. — Moyen d'essayer la qualité du Lait. — Conservation du Lait. — Procédé de M. de Lignac pour la conservation du Lait. — Pour enlever au Vin le goût d'aigre. — Pour améliorer un Vin vert. — Pour enlever au Vin le goût de fût. — Boisson de Cosses de Pois vert. — Vin de Cerises. — Ratafia des quatre fruits. — Ratafia de Cerises. — Ratafia de la Ménagère. — Ratafia de Framboises. — Académie des Sciences. — Sciences applicables aux Arts. — De l'ode. — Manière de mettre le feu aux Mines par l'électricité. — Photographie sur papier. — Télégraphe imprimant. — Télégraphe transatlantique sous-marin. — Pour purifier les Alcools. — Laine végétale tirée des feuilles du Pin Sylvestre. — Traitement de la gale du mouton, par M. Gautier, médecin-vétérinaire de l'arrondissement de Béziers. — Mélanges. — Lune rousse. De son influence sur les phénomènes de la végétation. — Bulletin commercial.

Le *Moniteur* est publié le 25 de chaque mois, à dater de janvier 1854.

Chaque Livraison, composée de 32 pages in-8°, sera accompagnée d'un calendrier mensuel du Cultivateur, de l'Horticulteur, et d'un bulletin commercial pour les céréales, les eaux-de-vie, et les bestiaux sur les marchés de Foissy et de Sceaux.

Les Livraisons de l'année formeront un beau et fort vol. in-8°, avec une table. Les 10,000 premiers Souscripteurs inscrits recevront une Carte de la Turquie.